

## Le Président

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
Ministre de l'Ecologie, du Développement  
durable, des Transports et du Logement  
Hotel de Roquelaure  
246, Boulevard St Germain  
75007 PARIS

Orléans, le 08 JUIL. 2011

Objet : Nouvelle approche de la gestion des risques d'inondation : discours partagé par les associations nationales de collectivités territoriales à l'occasion de la Directive communautaire.

Madame la Ministre,

Le 15 juillet 2009, au nom de 11 associations nationales de collectivités territoriales que nous avons mobilisées avec l'AMF, j'adressais au Ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, une position officielle. Elle demandait une prise de conscience nationale, partagée par tous ceux qui peuvent agir pour réduire les conséquences des inondations sur leurs biens, leurs activités ou leur territoire. Elle souhaitait une stratégie nationale de gestion du risque d'inondation fondée sur l'aménagement et le développement des territoires. Elle demandait de changer la gouvernance pour mettre les acteurs de l'aménagement du territoire au cœur de la prévention des inondations.

La Commission mixte inondation que vous allez installer officiellement le 12 juillet traduit cette nouvelle gouvernance que nous avons appelée de nos vœux ; elle montre le souci de l'Etat de répondre à la nécessaire évolution du contexte de la gestion des inondations, pour mieux associer nos collectivités.

Comme nous avons pu l'exprimer à plusieurs reprises, la Directive est l'opportunité d'une nouvelle approche de la gestion des risques d'inondation pour préserver les vies humaines et l'attractivité et la compétitivité des territoires. Les instances européennes invitent à changer, de manière positive, la vision que nous avons de l'inondation. Les associations nationales de collectivités proposent de changer de regard et de pratique ; elles considèrent nécessaire une révolution sensible de l'approche, pour passer à une démarche intégrée pour limiter les impacts

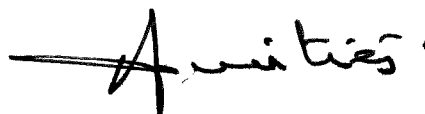
dommageables pour les territoires et faciliter un rapide retour à la normale, après les événements graves qui surviendront un jour. A la suite de la préparation, avec vos services, de la mise en place de la Commission mixte, les associations signataires et l'Assemblée des Départements de France ont élaboré le discours partagé que vous trouverez ci-joint. Chacune vous l'adressera pour vous exprimer l'intérêt qu'elle porte à cette démarche.

Nous souhaitons que ce discours serve de base à une nouvelle approche de la gestion du risque d'inondation, en particulier à l'occasion des deux premières étapes de la transposition que sont, d'ici fin 2011, la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation et l'évaluation préliminaire des risques. Nous souhaitons, avec votre concours, la porter à la connaissance des élus lors de la concertation que l'Etat doit encore prendre le temps de conduire largement.

C'est pourquoi je souhaite la présenter lors de la réunion d'installation de la CMI, le mardi 12 juillet, lorsque nous aborderons la question de la mise en œuvre de la Directive.

L'enjeu est important, car, le 14 juin dernier, je rappelais à votre Directrice de Cabinet, une double crainte que je partage avec les Présidents des autres associations nationales, si un effort particulier n'est pas fait pour présenter une perspective nouvelle dans les mois qui viennent : voir les élus assimiler la méthodologie de l'évaluation préliminaire à une simple reproduction de la démarche des PPR, sans prendre conscience de l'évolution que représente la Directive ; constater qu'ils considèrent comme une discrimination plutôt qu'une opportunité de voir leur territoire désigné « à risque important ». Avec mes collègues, j'attends de l'Etat, autorité administrative de la mise en œuvre de la Directive, des propositions plus précises et concrètes pour traduire dans les faits les avantages à être sélectionné comme territoire à risque important. Cela nous semble une condition indispensable de réussite pour la Directive et de mobilisation positive de notre part sur ce sujet.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à ma conviction de l'opportunité que représente la Directive et à l'assurance de ma haute considération.



Eric DOLIGE

Sénateur

Président du Conseil Général du Loiret

